

COMMISSION DU VIEUX PARIS COMPTE - RENDU DE SEANCE

séance plénière du 22/03/2013

séance plénière du 22/03/2013

ORDRE DU JOUR

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au BMO du 21 mai 2013.

Étaient présents : Mme Danièle Pourtaud, présidente de la Commission du Vieux Paris, M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris, Mme Élisabeth Borne (représentée), M. Henri Bresler, M. Jean-François Cabestan, M. Olivier Cinqualbre, Mme Françoise Dubost, Mme Marie-Jeanne Dumont, Mme Solenn Guevel, Mme Moïra Guilmart, Mme Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Claude Mignot, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M. Dany Sandron.

Excusés: M. Jean-Pierre Babelon, M. Jean-François Belhoste, M. Pierre Bortolussi, Mme Karen Bowie, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Mark Deming, M. Bernard Gaudillère, Mme Mireille Grubert, M. Olivier de Monicault, M. Thierry Paquot, M. Pierre Pinon.

PERMIS DE DÉMOLIR

2 et 16-18, boulevard des Italiens, 1 et 2, rue Le Peletier, 1 et 5, boulevard Haussmann et 2, rue Laffitte (09° arr.) 9, rue de Liège (09° arr.) 75, rue de l'Abbé Groult (15° arr.) 43-47, rue de l'Ermitage et 4, rue Fernand Raynaud (20° arr.)	1
SUIVI DE VŒU	
230, bd Saint-Germain et 2, rue Saint-Thomas d'Aquin (07 ^e arr.).	20
FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES	
26, rue de Liège (08° arr.)	2
48, rue de Paradis (10 ^e arr.)	26
19, rue des Solitaires et 2, rue des Annelets (19 ^e arr.)	28
3, cité Souzy (11e arr.)	30
DÉMOLITIONS TOTALES DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL	
185-187, rue de Tolbiac (13 ^e arr.).	32
1-1B, passage des Entrepreneurs et 87, rue des Entrepreneurs (15e arr.).	32
30-32B, avenue de la Porte de Montmartre (18° arr.)	3
16-28, avenue de la Porte de Montmartre (18º arr.)	3
6, passage Gambetta (20 ^e arr.).	33

2 et 16-18, boulevard des Italiens, 1 et 2, rue Le Peletier, 1 et 5, boulevard Haussmann et 2, rue Laffitte (09° arr.)

Rénovation du siège de l'ancienne banque nationale de crédit

Pétitionnaire: M. GROSSI, Michel - BNP PARIBAS

16-18, boulevard des Italiens et 5, boulevard Haussmann PC 075 109 13 V 0005

Dossier déposé le 07/02/2013

« Restructuration d'un bâtiment de bureau de 8 étages sur 4 niveaux de sous-sols, sur rue et cour, avec démolitions partielles de planchers et murs porteurs à tous les niveaux, modification des liaisons verticales, création d'un auditorium au 1^{er} sous-sol, démolition des façades sur cour intérieure pour reconstruction de façades vitrées, réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses rendues accessibles avec pose de garde-corps, modification des édicules et suppression des équipements techniques, ravalement des façades avec remplacement des menuiseries extérieures, création de 71 places de stationnement aux 2^e et 3^e sous-sols et reconstruction

d'une passerelle de liaison en R+2 et R+3 avec le bâtiment du 1 boulevard Haussmann après dépose de l'existante.

SHON supprimée : 6558 m²; SHON créée : 3336 m²; surface du terrain : 2729 m². »

2, boulevard des Italiens et 1, boulevard Haussmann

PC 075 109 13 V 0006

Dossier déposé le 07/02/2013

« Restructuration d'un bâtiment de bureau de 8 étages sur 3 niveaux de sous-sols, sur rue et courette, avec démolitions partielles de planchers et murs porteurs à tous les niveaux, modification des liaisons verticales, fermeture de la courette, réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse avec modification des édicules et suppression des équipements techniques, ravalement des façades avec remplacement des menuiseries extérieures, et reconstruction d'une passerelle



Extrait du PLU.



Extrait du plan des hauteurs bâties.



Vue de l'immeuble à l'angle des boulevards des Italiens et Haussmann vers 1940 (© CAP / Roger-Viollet).



Vue de l'immeuble de la BNCI à l'angle du boulevard des Italiens et de la rue Laffitte en 1939 (© LAPI / Roger-Viollet).

de liaison en R+2 et R+3 avec le bâtiment du 16 boulevard des Italiens, après dépose de l'existante.

SHON supprimée : 984 m²; SHON créée : 769 m²; surface du terrain : 905 m². »

PROTECTION

16-18, boulevard des Italiens et 5, boulevard Haussmann : bâtiment protégé au titre du PLU.

Motivation : « Couvrant un îlot, l'immeuble des « Italiens » de la Banque Nationale de Paris a été construit en 1932 par les architectes J. Marrast et Charles Letrosne pour la Banque Nationale du Crédit et de l'Industrie. Elevé sur dix niveaux cet immeuble de facture Art Déco, se termine par des gradins posés sur une corniche saillante décorée de gros modillons. La volumétrie monumentale et la décoration des chapiteaux selon des motifs géométriques donne à cet immeuble la dimension d'un temple égyptien. Sur chaque boulevard, trois portes de ferronneries sont dues au ferronnier Raymond Subes. »

PRÉSENTATION

En 1927, l'achèvement du boulevard Haussmann entraîne la redistribution et le lotissement des deux terrains situés à l'angle nouvellement formé avec le boulevard des Italiens. Sur le terrain oriental (actuel 1, boulevard Haussmann), la Société des Grands Immeubles de Paris confie la réalisation d'un immeuble de commerces et de bureaux aux architectes Louis Duhayon et Marcel Julien. Les auteurs de l'hôtel Royal-Monceau (1926), projettent un édifice de plan triangulaire, élevé de huit étages sur deux niveaux de sous-sol dont la structure en béton armé est dissimulée par des façades en pierre de taille de style post-haussmannien qui intègrent l'édifice au paysage général du quartier. Sa rotonde d'angle forme sur le carrefour un effet de proue, marquée par un traitement monumental de l'élévation de ses parties hautes. Initialement, le rez-de-chaussée et le premier étage étaient occupés par des commerces, dont un café et un cinéma dans la rotonde, alors que les étages étaient entièrement destinés à des bureaux. Sur le terrain occidental (actuel 5, boulevard Haussmann), la Banque Nationale de Crédit confie dès 1927 la conception de son siège social aux architectes MM. Guiard et Carré. L'immeuble, élevé de neuf niveaux dont les trois derniers sont disposés sous comble, s'organise autour d'une cour centrale couverte qui permet le passage du public entre les deux boulevards à travers la salle des guichets. Alors que la structure de l'immeuble est quasiment achevée, la banque demande à deux autres architectes, Joseph Marrast et Charles Letrosne, de concevoir des façades modernes en remplacement des élévations académiques de Guiard et Carré. Marrast ajoutait ainsi une importante commande privée à son travail d'urbaniste et à ses réalisations officielles qui l'avaient amené à participer à l'organisation de l'exposition des arts décoratifs de 1925 où il avait rencontré Charles Letrosne. Ce dernier, qui devait réaliser peu après les constructions du zoo de Vincennes, était l'auteur de plusieurs immeubles parisiens dans un goût encore Art Nouveau.

Joseph Marrast et Charles Letrosne parent ainsi la structure déjà en place de façades de style Art Déco aux références librement classicisantes. Le socle de l'immeuble est marqué par de profonds refends et par les grilles ouvragées qui ferment les baies du rez-de-chaussée, dues à Raymond Subes, comme toutes les ferronneries de l'immeuble. Au-dessus, les cinq étages principaux sont rythmés de colonnes engagées polygonales qui imposent au pourtour du bâtiment un

registre monumental uniforme. Au dernier étage carré, leurs chapiteaux monumentaux d'inspiration orientale délimitent des loggias. Au-dessus d'un large entablement, trois niveaux s'étagent désormais en gradins jusqu'à un toit terrasse. Les menuiseries d'acier, de grandes dimensions, sont d'un modèle remarqué pour sa qualité lors de la construction.

En plan, Marrast et Letrosne modifient les dispositions du hall central en le dégageant plus largement et en le couvrant par une voûte bombée en béton translucide de grande portée. Les briques de verre sont d'un dessin particulièrement soigné ne laissant entre elles que peu de pleins, montrant une évolution par rapport à la série de coupoles translucides mise en œuvre par le même architecte pour la banque Louis Dupont, avenue Franklin D. Roosevelt peu de temps avant. Les circulations verticales sont aussi revues, et deux grands escaliers sont créés pour desservir aussi bien les bureaux et les coffres disposés en sous-sol.

Les travaux de construction se poursuivent jusqu'en 1931. La monumentalité du bâtiment contribue à donner à la banque une image de force et de stabilité au lendemain du krach de 1929, qui a vu la Banque Nationale de Crédit être remplacée par la Banque Nationale du Commerce et de l'Industrie



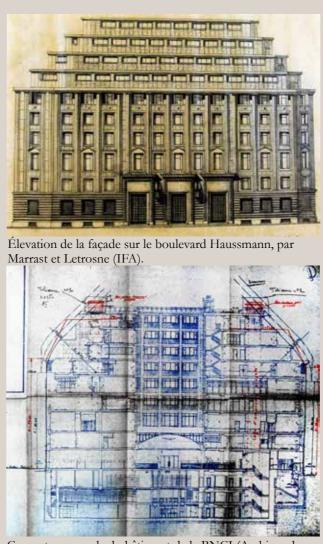
Jusqu'en 1957, les enseignes des commerces marquaient le paysage des deux boulevards (© Jacques Boyer / Roger-Viollet, 1934).



Vue des guichets aménagés par Marrast lors de l'extension de la BNCI sur l'immeuble de proue (cliché de 1958-60, IFA).



Vue de l'immeuble de proue vers 1962 (document Groupe BNP).



Coupe transversale du bâtiment de la BNCI (Archives de Paris).



Détail des grilles des portes d'entrée, boulevard Haussmann, vers 1928-30

(BNCI).

En 1957, la BNCI s'étend dans l'immeuble-proue voisin. Renonçant aux devantures commerciales, elle charge Marrast de prolonger à rez-de-chaussée le décor des façades de l'immeuble principal et de modifier les dispositions intérieures. Les vitrines sont donc fermées par un revêtement de pierre et des baies garnies de ferronneries protègent une grande agence. En 1968, une passerelle est lancée au-dessus de la rue Le Peletier pour relier les deux immeubles au premier étage. Les dispositions principales n'ont quère évolué depuis. Aujourd'hui propriété de BNP-PARIBAS, ces deux immeubles font l'objet d'un projet de restructuration suite à une réorganisation interne des services du groupe.

Dans le bâtiment d'angle, les principales modifications concernent la courette de service (comblée), l'escalier principal (globalement conservé mais dont la première volée et l'ensemble des murs coté palier sont modifiés), l'escalier secondaire (démoli), les menuiseries extérieures (remplacée dans leur totalité) ainsi que le cloisonnement des bureaux actuels (déposé).

Sur le bâtiment de Marrast et Letrosne, les modifications sont plus nombreuses. En sous-sol, la salle des coffres disparaîtrait au profit d'un parc de stationnement et de salles de réunions. Le soubassement de la façade de la rue Le Peletier serait modifié par la création de deux accès automobiles ; la totalité des menuiseries côté rues serait remplacée et les façades sur cour seraient démolies et remplacées par un murrideau. Dans le hall, une grande trémie serait créée au lieu de la salle des pas perdus actuelle dans le but de créer une relation visuelle avec les nouveaux locaux du premier soussol et de les éclairer.

En remplacement du passage actuel au-dessus de la rue Le Peletier, une nouvelle passerelle serait créée, plus haute d'un niveau et décalée d'une travée. Malgré une expression plus légère que l'existant, elle continuerait à refermer la perspective de la rue.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- GRAHAL, étude historique, novembre 2012.
- Simon Texier, Paris, grammaire de l'architecture, XX^e XXI^e siècles, Paris, Parigramme, 2007.
- Gilles Plum, Paris Art déco, Paris, Parigramme, 2008.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 mars 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de rénovation du siège de l'ancienne Banque Nationale de Crédit.

Concernant le bâtiment situé au 5, boulevard Haussmann, la Commission rappelle de manière unanime l'importance de cette réalisation Art Déco des architectes Marrast et Letrosne, et souligne à ce propos la qualité exceptionnelle de certaines des dispositions intérieures, tels que les décors de la salle de direction, l'escalier principal et celui menant à la salle des coffres, ou encore la voûte surbaissée en béton translucide qui recouvre le grand hall. Elle demande, à cet égard, qu'ils bénéficient d'une protection au titre des monuments historiques.

Par ailleurs, la Commission demande à visiter la totalité du bâtiment afin de pouvoir évaluer la portée des modifications demandées, dont certaines ne lui paraissent pas acceptables, comme la création d'une trémie modifiant le volume originel du grand hall, ou la dépose des menuiseries métalliques des fenêtres sur rue, œuvre des établissements Borderel et Robert.

Concernant le bâtiment situé au 1, boulevard Haussmann, la Commission demande la conservation des dispositions du hall d'entrée d'origine et du départ de son escalier (BMO du 21 mai 2013).



Menuiseries acier des étages courants de l'ancien siège de la BNCI dont la dépose est prévue.

Détail d'exécution d'une des croisées. Dessin de Borderel et Robert.



Grand hall de l'agence centrale de la BNCI, vers 1930-40 (document Groupe BNP)



Salle des coffres de l'agence centrale de la BNCI (document Groupe BNP).



Vue actuelle de la salle des coffres et de son vide central.



cour et de l'extrados de la voûte en béton translucide du grand hall

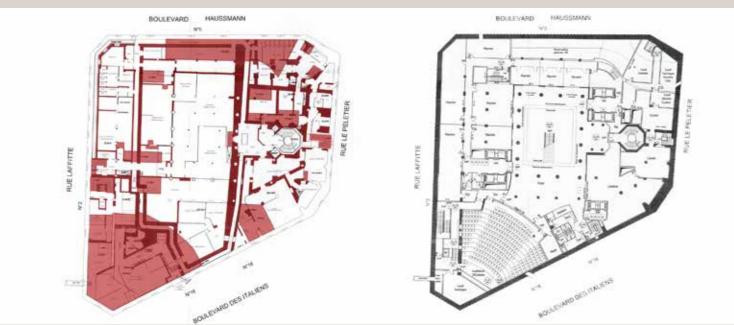




À gauche, détail de la rampe du grand escalier du vestibule sur le boulevard des Italiens, 1930 (IFA). À droite, vue actuelle de l'escalier.



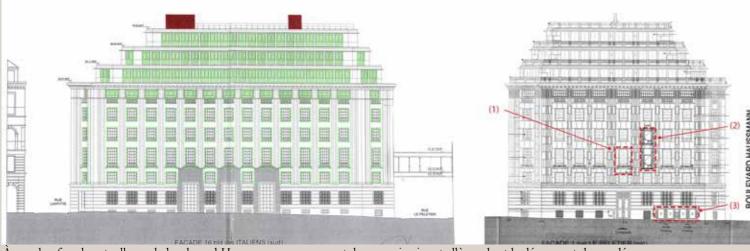
Vue actuelle de la salle du conseil.



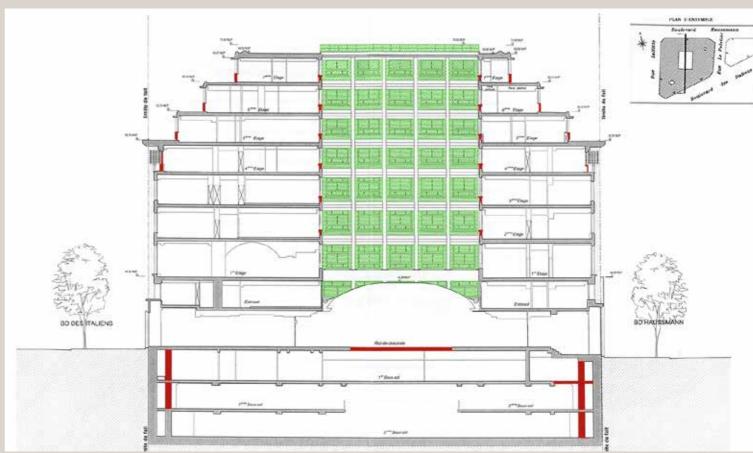
Niveau R-1. À gauche, l'état actuel de ce niveau « technique » avec en rouge les parties dont la démolition est demandée. À droite, l'état projeté avec la création d'un amphithéatre et l'aménagement de salles de réunion autour de la nouvelle trémie (documents DTACC).



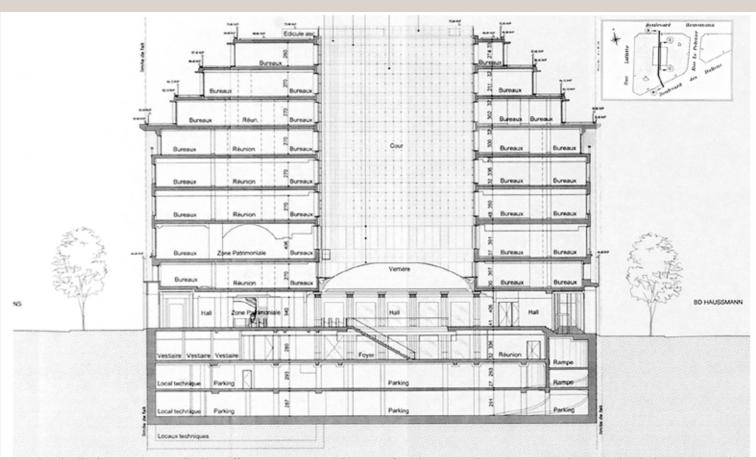
Niveau RdC. À gauche, l'état actuel avec en rouge les parties démolies. À droite, l'état projeté avec la création d'une trémie dans le plancher du grand hall, l'accés créé au parc de stationnement souhaité au R-2 et R-3 ainsi que la nouvelle batterie d'ascenceurs (documents DTACC).



À gauche, façade actuelle sur le boulevard Haussmann avec en vert, les menuiseries et allèges dont la dépose est demandée. À droite, façade projetée rue le Peletier avec en rouge, la baie à restituer suite à la dépose de la passerelle existante (1), la création de la nouvelle passerelle (2) ainsi que le percement de l'accés aux niveaux de stationnement (3) (documents DTACC).



Coupe longitudinale existante, entre boulevards des Italiens et Haussmann. En rouge, les parties dont la démolition est demandée. En vert, les menuiseries et allèges dont la dépose est demandée (document DTACC).



Coupe longitudinale projetée. La salle des coffres (R-2 et R-3) seraient transformée en parc de stationnement, le sous-sol technique (R-1) serait mis en relation avec le grand hall du RdC et la voûte en béton translucide conservée. De nouvelles façades habilleraient la cour d'un vitrage uniformément sérigraphié (document DTACC).

Escaliers et marches Planchers démolis Cloisons déposées

Plans du rez-de-chaussée du 1, Boulevard Haussmann. À gauche, l'état actuel et les démolitions envisagées. À droite, l'état projeté (documents DTACC).



Vue actuelle de l'escalier principal conçu par Duhayon et Julien.

Façade actuelle sur le boulevard des Italiens avec en rouge, les émergences techniques dont la démolition est prévue et en vert, les menuiseries et allèges dont la dépose est demandée (documents DTACC).



Vue actuelle de l'angle entre le boulevard Haussmann et la rue le



Vue projetée (document DTACC).

9, rue de Liège (09^e arr.)

Restructuration d'un petit hôtel du Second Empire

Pétitionnaire : Mme FALCO, Céline - HÔTELIERE OPERA

LIEGE

PC 075 109 13 V 0001

Dossier déposé le 14/01/2013

« Restructuration avec changement de destination d'un ensemble de bâtiments de bureau, sur rue, en hôtel de tourisme (49 chambres), après démolition de la toiture du bâtiment en R+2 sur rue pour surélévation de 2 étages, fermeture d'une courette, création de 2 escaliers et d'un ascenseur, démolition pour reconstruction d'une aile de bâtiment de 4 étages, extension du sous-sol, démolition des verrières pour création de 2 jardins et construction en fond de parcelle d'un bâtiment de 4 étages sur 1 niveau de sous-sol.

SHON supprimée : 592 m²; SHON créée : 776 m²; surface du terrain: 606 m². »

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Ce petit hôtel, construit entre 1852 et 1864 était initialement implanté entre une belle cour et un petit jardin. Décrit comme une solide construction en pierres de taille et moellons, il renfermait trois appartements de maître aux deux étages carrés et des chambres de domestiques sous les combles. Les communs se trouvaient dans les deux ailes basses sur cour. Dès 1864, un bâtiment sur rue, limité à un rez-de-chaussée et un entresol, vint relier les deux ailes. À une date inconnue, entre 1891 et 1928, ces trois corps de bâtiment sont surélevés de deux étages carrés et la cour est couverte d'une verrière (toujours en place).



Extrait du PLU.



Extrait du plan des hauteurs bâties.



Vue actuelle de l'hôtel. L'aile sur rue ne comptait initialement qu'un niveau.

Alors que les locaux d'activité, bureaux ou petite industrie remplacent progressivement les appartements, en 1928, la société Foncière du Nord de la France charge l'architecte Jacques Bagge de surélever de deux étages le corps de logis principal. Cette densification s'accompagne d'une seconde surélévation de l'aile gauche, de deux niveaux également. L'ancien jardin a été lui aussi couvert d'une verrière à une date inconnue.

La demande de permis de construire actuelle vise à convertir ces bureaux en hôtel de tourisme sur des surfaces redistribuées et augmentées.

Pour cela, le pétitionnaire envisage les modifications suivantes :

- le bâtiment sur rue serait surélevé de deux étages ;
- l'aile Est serait démolie et remplacée par une nouvelle, plus épaisse ;
- un escalier et un ascenseur seraient créés dans le bâtiment principal, en remplacement de la distribution actuelle ;
- la couverture de l'ancien jardin disparaîtrait au profit d'une extension de quatre étages, implanté en limite foncière;
- enfin, l'image de l'ensemble serait modifiée par un habillage de murs rideaux réfléchissants sur la surélévation pré-

vue sur rue, sur les derniers étages du corps de logis central ainsi que sur l'aile neuve.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : DQ18 17, D1P4 115 et VO13 164.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 mars 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de restructuration d'un petit hôtel du Second Empire.

La Commission ne s'oppose pas au principe de la surélévation de ce petit hôtel particulier qui a déjà fait l'objet de plusieurs surélévations sur rue et sur cour. Mais elle rejette unanimement le traitement en miroir de la surélévation sur rue qui choque le bon sens urbain.

D'autre part, elle demande la conservation de la première cour et de sa verrière, au titre que cette disposition est caractéristique de la typologie des hôtels particuliers construits entre cour et jardin présents dans ce quartier (*BMO* du 21 mai 2013).



Vue actuelle de l'ancienne cour de l'hôtel, couverte à la fin du XIX^e siècle.



Vue de l'escalier principal actuel, datant de la campagne de de travaux de 1928.



À gauche et au centre : vues actuelles de l'escalier de l'aile gauche, dont la démolition est demandée, et de sa cage en demi tour au-dessus de la verrière.

À droite : vue intérieure de l'ancienne cage d'escalier de l'aile droite.



En haut, plans du rez-de-chaussée représentant, à gauche, les planchers à démolir, et, à droite, l'état projeté. En bas, coupe longitudinale A-A' représentant l'état actuel avec les démolitions projetées représentées en jaune, et, à droite, l'état projeté (les constructions neuves sont en rose) (© Atelier COS).

À gauche, élévation de la façade sur rue (existant et projet). La nouvelle toiture serait en matériau réfléchissant. À droite, coupe transversale B-B' sur la cour (existant et projet). Les démolitions demandées sont représentées en jaune, et les constructions neuves en rose (© Atelier COS).



À gauche, vue actuelle de la façade au fond de la première cour ; à droite, vue de l'état projeté (© Atelier COS). La façade rideau de la nouvelle aile reflèterait celle située en vis-à-vis.





À gauche, vue actuelle de la façade sur la rue ; à droite, vue de l'état projeté (© Atelier COS). La couverture de la surélévation est envisagée avec un matériau réfléchissant.

[75, rue de l'Abbé Groult (15e arr.)]

Surélévation et restructuration d'un bâtiment industriel de 1927-1928

Pétitionnaire : M. LECLERT, Jérôme

PC 075 115 13 V 0001

Dossier déposé le 03/01/2013

« Surélévation de 3 étages d'un bâtiment de 2 étages sur un niveau de sous-sol à usage d'atelier en partie conservée (168 m² au lieu de 514 m²) avec changement partiel de destination en habitation sur l'existant (11 logements créés), modification d'aspect extérieur, remplacement des menuiseries et démolition et reconstruction de planchers.

SHON démolie : 64 m² ; SHON créée : 184 m² ; surface du

terrain: 180 m². »

PROTECTION

Aucune.

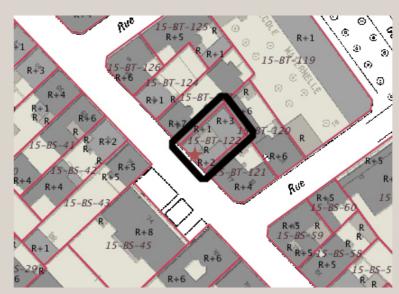
PRÉSENTATION

Occupée à la fin du XIX^e siècle par un ensemble de construc-

tions basses, la parcelle accueille en 1927 un petit bâtiment industriel en béton armé et remplissage de brique, composé de deux ailes en retour au fond et à droite de la cour. Sur rue, un corps de bâtiment d'un étage ferme l'ensemble autour d'une cour couverte d'une verrière. L'ensemble abrite les bureaux, les magasins et les ateliers de montage et bobinage de l'entreprise de MM. Dunyach et Leclert, fabricants d'appareils téléphoniques. En 1928, ils obtiennent la permission de reconstruire le bâtiment sur la rue, et de modifier la distribution de l'ensemble, d'après les plans de l'architecte Pierre Buet. Il en résulte une nouvelle élévation qui correspond à la façade actuelle sur rue : un bâtiment de deux étages carrés, et toit terrasse, largement ouvert dans sa partie centrale par des baies horizontales, en encorbellement au deuxième étage, et flanquées de deux travées étroites. Depuis, la couverture de la cour a été remplacée par une voûte en béton translucide percée d'un lanterneau, et une surélévation partielle a



Extrait du PLU.



Extrait du plan des hauteurs bâties.



Vue actuelle de la façade sur rue.

été construite sur l'aile du fond. Le bâtiment, aujourd'hui à usage d'imprimerie, conserve l'escalier et plusieurs menuiseries métalliques de 1928.

Le projet prévoit que la façade sur rue soit ravalée et ses menuiseries acier changées au profit de profilés en aluminium gris anthracite. Le corps de bâtiment sur rue serait surélevé de trois niveaux, deux dans le prolongement de la façade et un en retrait, traité en zinc pré-patiné avec toiture à deux pans.

À l'arrière, un nouveau corps de bâtiment prendrait place autour d'une nouvelle cour et sa distribution serait recomposée. Cette nouvelle disposition implique une démolition quasi totale de l'existant.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO12 1.

RÉSOLUTION

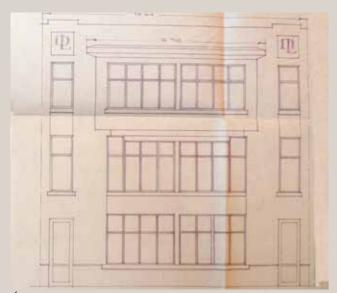
La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 mars 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de surélévation et de restructuration d'un bâtiment industriel de 1927-28.

La commission, sans s'opposer au principe d'une surélévation de ce petit ensemble industriel de 1928, souhaite voir maintenir la séquence qu'il forme sur la rue avec l'immeuble voisin, des années 1930 également.

A cet effet, elle demande que le corps de bâti sur rue et son volume soient conservés, ainsi que sa cour couverte d'une voûte à lanterneau (*BMO* du 21 mai 2013).



Vue actuelle de la cour couverte.



Élévation de la façade sur rue, permis de construire de 1928, dessin de Pierre Buet architecte (Archives de Paris)



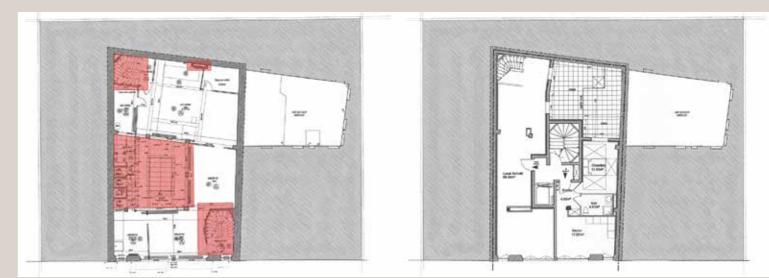
Vue actuelle de la cour depuis le fond de la parcelle.



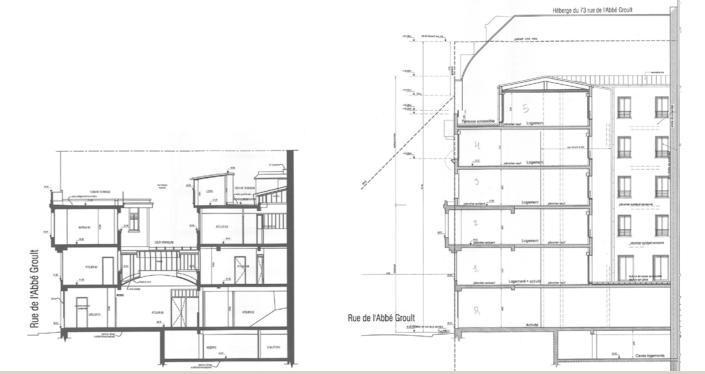
Détail des huisseries métalliques toujours en place aux 1^{er} et 2^e étages de la façade sur rue.



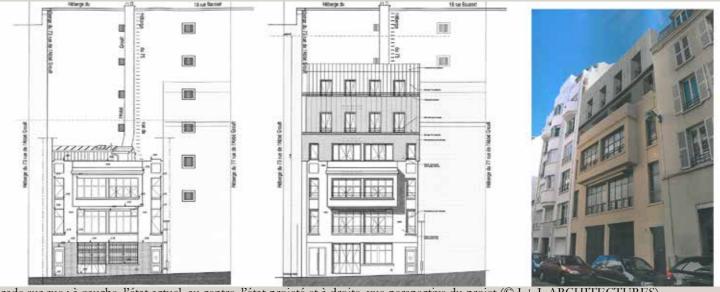
Vue arrière de la cour.



Plans du 1^{er} étage : à gauche, l'état actuel avec les démolitions représentées en rouge ; à droite, l'état projeté (© J + L ARCHITECTURES).



Coupes longitudinales : à gauche, l'état actuel et à droite, l'état projeté faisant apparaître l'épaississement et la surélévation du corps de bâtiment sur rue au détriment des bâtiments sur cour (© J + L ARCHITECTURES).



Façade sur rue : à gauche, l'état actuel, au centre, l'état projeté et à droite, vue perspective du projet (© J + L ARCHITECTURES).

[43-47, rue de l'Ermitage et 4, rue Fernand Raynaud (20e arr.)]

Démolition d'un atelier au-dessus du regard des Petites Rigoles

Pétitionnaire : Mme AUROY, Roxane - VILLE DE PARIS -**DLH-SADI**

PD 075 120 13 V 0002

Dossier déposé le 29/01/2013

« Démolition d'un ensemble de bâtiments de 1 étage partiel d'artisanat.

SHON démolie : 242 m². »

PROTECTION

Le regard des Petites Rigoles est classé Monument historique par arrêté du 6 février 2006.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 3 octobre 2002 : vœu pour que les vestiges souterrains et aériens du réseau d'adduction d'eau connus sous le nom des « Sources du Nord » soient protégés au titre des monuments historiques.

PRÉSENTATION

À dominante agricole jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, le village de Belleville s'urbanise dès le premier tiers du XIXe siècle. La ville s'y constitue de manière hétérogène, mêlant petite industrie, lotissements d'anciennes emprises religieuses ou nobiliaires et constructions à l'alignement des anciens chemins ruraux.

Les bâtiments visés par la demande de démolition sont les anciens ateliers de mécanique Kemmler, qui sont implantés du n° 43 au n° 47 de la rue de l'Ermitage, sur un terrain en pente bordé dans sa partie basse par la rue des Cascades, ancien sentier rural, et à droite par la rue Fernand Raynaud – étroit passage rythmé d'escaliers.

Sous la partie des ateliers située au n° 43 se trouve le regard des Petites Rigoles, issu d'un réseau particulier lié aux sources captées sur les hauteurs de Belleville qui alimentaient l'abbaye royale de Saint-Antoine des Champs. Ce regard, dont la démolition n'est pas demandée, est souvent confondu avec celui dit « de Saint-Martin » du fait

de sa proximité, et a été construit plus tardivement, entre 1631 et 1634. Arasé à une date incertaine, c'est aujourd'hui un ouvrage entièrement souterrain. Accessible depuis une trappe à tampon du niveau bas du n° 43, il se constitue d'une chambre abritant une cuvette, qui comporte trois bassinets servant à décanter les eaux puis à séparer la partie assurant la concession du domaine de la Roquette et le surplus qui était dirigé vers l'aqueduc de la Ville. Au-delà de cette chambre, un linéaire de l'aqueduc amont subsiste jusqu'à la rue de l'Ermitage.

Seul regard des Sources du Nord encore existant qui montre un tel système de réalisation d'une concession vers un particulier, l'ouvrage a été classé Monument historique en 2006 après avoir été inscrit en 1929.

La Ville est en train d'acquérir ce terrain pour y réaliser un jardin public (vœu du Conseil de Paris des 14 et 15 novembre 2011) dont l'étude n'a pas encore débuté, mais qui motive la présente demande de permis de démolir des constructions en surface.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

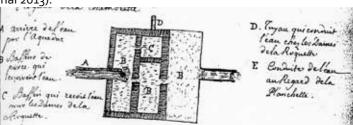
- Archives de Paris : VO¹³ 101.
- documentation de l'Association Sources du Nord, Études et Préservation (ASNEP).

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 mars 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de démolition d'un atelier au-dessus du regard des Petites Rigoles, dans le 20e arrondissement. La Commission approuve la démolition de l'ancien atelier de mécanique « Kemmler » en vue de la création d'un jardin public qui mettra en valeur le regard des « Petites Rigoles », classé Monument historique.

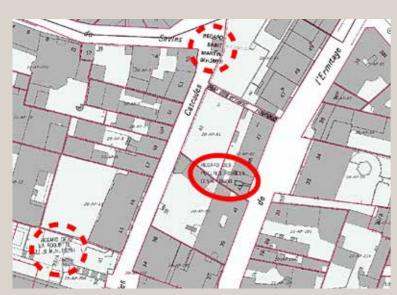
A cette occasion, elle demande que lors de la démolition de ces bâtiments, toutes les précautions soient prises afin d'assurer une conservation parfaite du regard.

Par ailleurs, elle demande que soit conservé sur toute sa hauteur le mur de clôture qui flanque la venelle Fernand-Reynaud et que soit recherchée une solution satisfaisante pour le retour du mur sur la rue de l'Ermitage (BMO du 21 mai 2013).

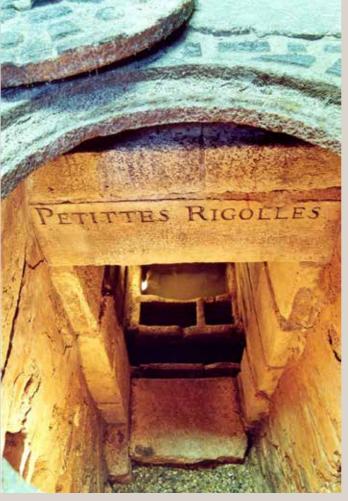


Ci-dessus, à droite, plan du regard des Petites Rigoles vers 1730 (bibliothèque de l'Arsenal).

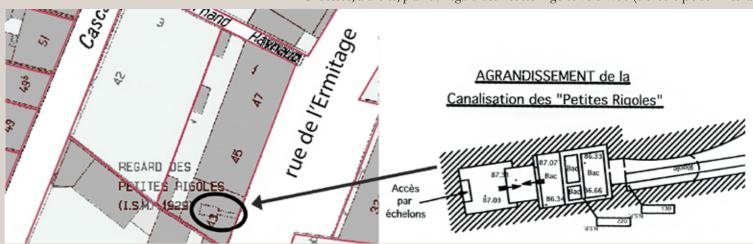




Extrait du plan des hauteurs bâties.



Vue de l'accès au regard des Petites Rigoles depuis la trappe située dans l'atelier actuel (cliché ASNEP).



Plan actuel du regard des Petites Rigoles et repérage de son emplacement sous le bâtiment actuel (document ASNEP)



ASNEP).



Vue de l'accès au regard situé au Vue actuelle de l'atelier rue de l'Ermitage, dont la démolition est deman- Vue actuelle de la rue Fernand Rayniveau inférieur de l'atelier (cliché dée pour la réalisation d'un jardin public.



naud, longeant la parcelle à droite.

230, bd Saint-Germain et 2, rue Saint-Thomas d'Aquin (07e arr.)

SUIVI DE VŒU

Transformation d'un immeuble de rapport en hôtel de tourisme

Pétitionnaire : Mme GENCE, Isabelle - IMMOBILIERE DAS-SAULT

PC 075 107 12 V 0039

Dossier déposé le 07/02/2013 en complément du dossier déposé le 23/10/2012.

« Changement de destination d'un bâtiment de bureau et d'habitation de 6 étages sur 1 niveau de sous-sol en hôtel, commerce et habitation (1 logement de fonction créé) avec démolitions et reconstructions partielles de planchers, création d'un 2ème niveau de sous-sol partiel, démolition de l'édicule d'ascenseur et remplacement d'une verrière par une toiture sur cour, remplacement des menuiseries extérieures et des fenêtres de toit, isolation thermique par l'extérieur de la façade sur cour, remplacement de la verrière à rez-dechaussée sur cour et création d'une devanture sur rue. SHON supprimée : 366 m²; SHON créée : 283 m². »

PROTECTION

Plan de sauvegarde et de mise en valeur du faubourg Saint-Germain.

ANTÉRIORITÉ

-Séance du 14 décembre 2012 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet de transformation d'un immeuble de rapport en hôtel de tourisme. La Commission approuve le projet de transformation de cet immeuble qui permet la conservation de la distribution d'origine, de l'escalier principal, des décors de ses appartements, ainsi que des murs de refends et des planchers. Elle demande que l'aménagement des ouvertures du rez-de-chaussée permette de conserver la trace d'interventions antérieures, et notamment celle concernant la modification du rez-de-chaussée de la façade bd St Germain faite en 1984 par l'architecte Michel Duplay. »

PRÉSENTATION

L'immeuble de rapport élevé en 1890-1891 pour le libraireéditeur Charles Delagrave par l'architecte Louis Gauthier est caractéristique de la construction bourgeoise de prestige attendue dans ce quartier à la fin du XIX^e siècle. Sur un socle commercial, les cinq étages carrés comportent chacun un appartement de 7/8 pièces, richement décoré et pourvu de tous les équipements de confort de l'époque.

Progressivement transformés en bureaux à partir de 1935 pour la Régie Immobilière de la Ville de Paris, les logements disparaissent totalement de l'immeuble à partir de 1984. Toutefois, ce changement de destination a respecté la majeure partie des distributions intérieures et des décors des étages principaux.

Trois campagnes de travaux menées par la RIVP ont entraîné des modifications de façades : en 1935, un nouvel accès est dessiné par Henri Chailleux du côté de la place ; en 1956-1963, Jacques Rivet transforme en bureaux les boutiques sur la rue Saint-Thomas d'Aquin. En 1984, la boutique sur le boulevard disparaît à son tour, et Michel Deplay donne un nouveau dessin du rez-de-chaussée.

Si les grandes lignes du projet de restructuration de cet immeuble en hôtel de tourisme ont été validées par la Commission en décembre 2012, elle a demandé que le nouveau traitement du rez-de-chaussée commercial prévu ne gomme pas les différentes interventions effectuées au XX^e siècle, notamment celle de 1984. Le pétitionnaire a donc déposé en pièces complémentaires un nouveau projet pour la façade sur le boulevard Saint-Germain où la fenêtre centrale dessinée par M. Deplay avec son chambranle caractéristique, est conservée entre les deux nouvelles devantures en bois.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- étude historique, cabinet REA, mars 2012.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 mars 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le nouveau projet de transformation d'un immeuble de rapport en immeuble de tourisme, dans le secteur sauvegardé du faubourg Saint-Germain.

La Commission lève son vœu du 14 décembre 2012, le nouveau projet de façade satisfaisant la demande qui avait été faite de conserver la fenêtre conçue en 1984 par l'architecte Michel Duplay (*BMO* du 21 mai 2013).



Extrait du plan des hauteurs bâties.



Façade actuelle, place Saint-Thomas d'Aquin.





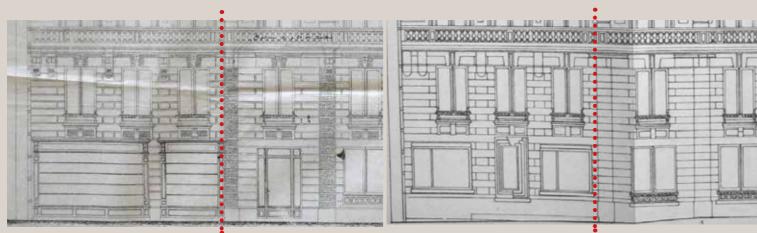
Ci-contre

- en haut, vue actuelle à l'angle du boulevard Saint-Germain.
- en bas, détail de la façade sur le boulevard, dont le rez-de-chaussée a été dessiné en 1984 par M. Duplay.

Ci-dessous, détail de l'élévation du rez-de-chaussée sur le boulevard Saint-Germain, dessin de M. Duplay daté du 16 mai 1984.

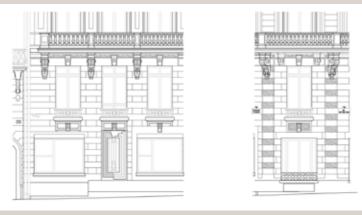
À droite de la feuille, la légende précise à propos de la fenêtre centrale : « moulures dissymétriques destinées à tirer un effet esthétique de l'existence d'un poteau à la verticale de l'ouverture des fenêtres de la travée. » (Archives de Paris, document fourni par le pétitionnaire).





Développé des élevations d'origine de l'immeuble (les 3 travées de gauche donnent sur le boulevard, la 4e forme l'angle), dessin de L. Gauthier, 1890 (Archives de Paris, document extrait de l'étude REA, mars

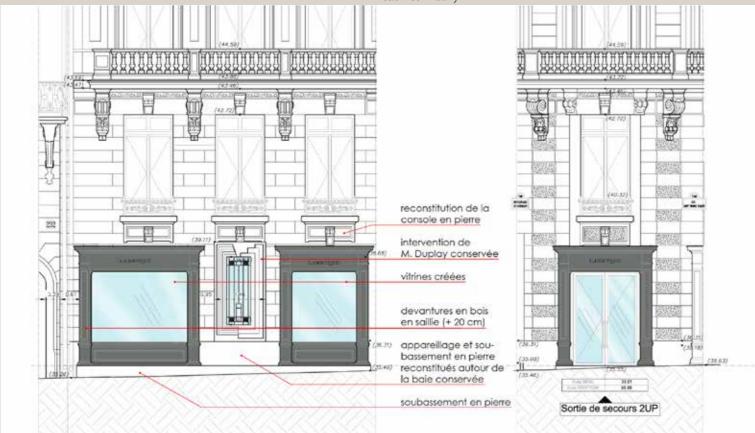
Développé des élevations projetées en 1984 (les 3 travées de gauche donnent sur le boulevard, la 4e forme l'angle), dessin M. Duplay (Archives de Paris, document extrait de l'étude REA, mars 2012).



Développé de l'élevation actuelle (les 3 travées de gauche donnent sur le Développé de l'élevation ayant fait l'objet du voeu de décembre 2012 boulevard, la 4^e forme l'angle) (© cabinet Braun).



(les 3 travées de gauche donnent sur le boulevard, la 4e forme l'angle) (© cabinet Braun).



Nouvelle proposition d'élevation du rez-de-chaussée, avec la conservation de la fenêtre de 1984 (les 3 travées de gauche donnent sur le boulevard, la 4^e forme l'angle) (© cabinet Braun).

[26, rue de Liège (08e arr.)]

FAISABILITÉ

Surélévation et création d'un ascenseur dans un hôtel particulier de 1885

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU.

Motivation : « Ancien hôtel de Madame Mareuse élevé en 1885 par l'architecte Louis-Charles Taisne présentant une façade en pierre de taille composée de trois travées et de deux étages carrés sur rez-de-chaussée. La porte est surmontée d'un entablement soutenu par des consoles ornée de feuillage avec imposte en fer forgé. Au rez-de-chaussée, fenêtres à balustres de pierre. Entablement sur consoles ornées de feuillages au-dessus des baies au rez-de-chaussée et deuxième étage. Chambranles moulurés autour des fenêtres du premier et deuxième étages. Garde-corps en fonte aux deux

PRÉSENTATION

L'architecte Louis-Charles Taisne, auteur de plusieurs im-

meubles de rapport du quartier de l'Europe a construit en 1885 cet hôtel pour son principal client, la famille Mareuse, dont un membre siégea à la Commission du Vieux Paris de 1897 à 1926 et collabora à d'autres sociétés historiques. Cette construction en pierre de taille était élevée à l'origine de deux étages carrés avant d'être surélevée d'une toiture à la Mansart, signalée à partir de 1900. La façade à trois travées présente quelques rappels néo-classiques: au-dessus d'un soubassement, les fenêtres à balustres de pierre sont couvertes d'un entablement sur consoles et ont, à rez-de-chaussée, un décor de feuillage. Elles sont encadrées de pilastres au premier et de chambranles moulurés au second. La façade se termine par une corniche à modillons, comme c'est également le cas sur l'hôtel du n° 24. Sur cour à droite, subsiste un petit avant-corps vitré qui formait un jardin d'hiver. L'intérieur, à présent divisé en



Extrait du PLU.



Extrait du plan des hauteurs bâties.



Vue actuelle de la façade sur la rue. La toiture a été modifiée à la fin du XIXe siècle.

appartements, a conservé l'ensemble de ses dispositions, notamment sa distribution principale.

Un projet de surélévation prévoit d'intercaler un troisième étage droit, au lieu du brisis actuel, qui reprendrait à l'identique l'écriture des niveaux inférieurs. Un quatrième niveau et un cinquième partiel seraient aménagés dans un nouveau comble brisé, souligné par une corniche copiée sur l'actuelle. Ce comble serait percé de lucarnes sur rue, de fenêtres de toit et d'une verrière sur cour.

Une cage d'ascenseur, jugée nécessaire pour la desserte de ce petit immeuble, serait ajoutée soit dans le jour de l'escalier, soit dans une trémie centrale percée à proximité des paliers.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

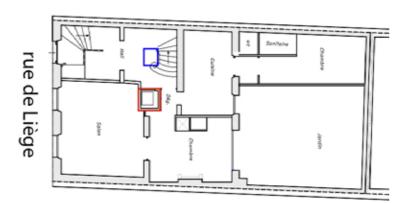
- Casier archéologique.
- Archives de Paris : DQ18 17, D1P4 115 et 1069W 115.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 mars 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de surélévation et de création d'ascenseur dans un hôtel particulier de 1885, protégé au titre du PLU.

La Commission s'oppose à la surélévation d'un étage de ce bâtiment de Louis-Charles Taisne du fait qu'il participe à une séquence de la rue de grande qualité formée par un ensemble d'hôtels particuliers dont le numéro 28, immeuble construit par Viollet-le-Duc en 1846 et protégé au titre des Monuments Historiques.

Elle demande, d'autre part, que le jour de l'escalier principal ne soit pas occupé par l'ascenseur envisagé (BMO du 21 mai



Ci-dessus : plan actuel du rez-de-chaussée, avec, en rouge ou bleu, le repérage des deux emplacements envisagés pour la création de l'ascenseur (© NIM architecte).

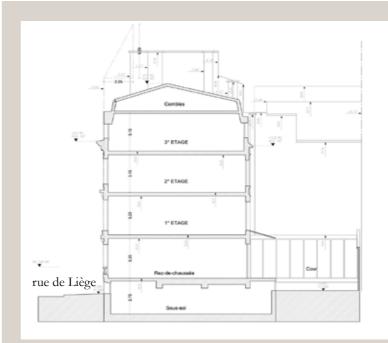


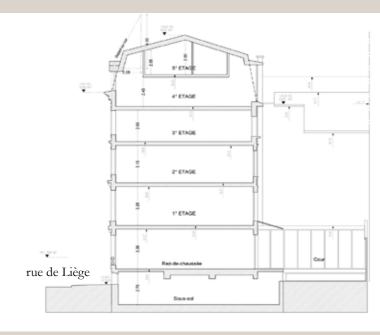




Vue de l'état projeté (© NIM architecte).







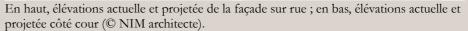
Coupes transversales sur le corps principal montrant l'état existant à gauche et l'état projeté à droite (© NIM architecte).













Vues perspectives sur cour de l'existant à gauche et du projet à droite (© NIM architecte).

[48, rue de Paradis (10° arr.)]

FAISABILITÉ

Installation d'un ascenseur dans un immeuble du Premier Empire

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

La rive nord de la rue de Paradis résulte du lotissement de la frange méridionale de l'immense enclos de Saint-Lazare. Entreprise dès les années 1770, cette opération se prolonge au lendemain de la Révolution avec la construction d'immeubles de rapport en plâtre qui caractérisent la seconde vague d'urbanisation du quartier du faubourg Poissonnière.

Sur un terrain acquis en 1809, un entrepreneur de pavés et terrasses, Pierre Laurécisque, fait construire, entre 1811 et 1824, l'immeuble de rapport qui porte aujourd'hui le n° 48 de la rue de Paradis. L'immeuble actuel correspond aux descriptions de 1824 et 1838, à l'exception des magasins qui occupent la cour, de la disparition des boutiques, et de l'ajout sur l'aile en retour d'une galerie métallique sur trois niveaux.

La séquence d'entrée du corps de bâtiment principal est particulièrement soignée. Latéralement au passage cocher, derrière l'ancienne boutique, un portique dorique invite à entrer. Ses murs sont décorés de statues nichées, de part et d'autre de la première volée de marches qui mènent à l'escalier. Une sculpture, également nichée, ferme la perspective de cette séguence d'entrée. L'escalier se développe ensuite sur le côté en de longues volées droites autour d'un jour étroit bordé d'un gardecorps en fonte. Ce dispositif, qui développe des vestibules intermédiaires, permet de rattraper l'espace entre le passage central et l'escalier déporté le long du mitoyen de manière spectaculaire, et d'affirmer une esthétique néoclassique sobre tout à fait à la mode sous le Premier Empire. À ce titre, il avait été repéré et photographié par la Commission du Vieux Paris dès 1920.

Un projet d'ascenseur dans l'escalier principal est actuellement à l'étude à la demande d'habitants du corps sur rue. Accessible depuis la cour, l'ascenseur serait prévu dans le jour de l'escalier

dont l'étroitesse contraindrait à gagner le volume la cage sur l'emmarchement dont la démolition partielle s'accompagnerait d'interventions sur chaque palier.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : DQ18 616 et 154, D1P4 843.
- Archives nationales : minutes centrales MC/ET/CI/1104 et MC/ ET/CXVII/1118.
- Pascal Étienne, Le faubourg Poissonnière. Architecture, élégance et décor, Paris, Délégation à l'action artistique de la Ville de Paris, 1986, p. 101.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 mars 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet d'installation d'un ascenseur dans un immeuble du Premier

La commission relève l'exceptionnelle qualité de cet immeuble du Premier Empire et de ses parties communes. Elle demande qu'il soit protégé au titre du plan local d'urbanisme.

Elle s'oppose au projet d'installation d'ascenseur qui viendrait occuper le vide et une partie de l'emmarchement de l'escalier principal (BMO du 21 mai 2013).



Vue du portique sous le passage cocher, photographie de Charles Lansiaux, 2 mars 1920 (Casier archéologique).





Vue actuelle du portique qui introduit la distribution principale.



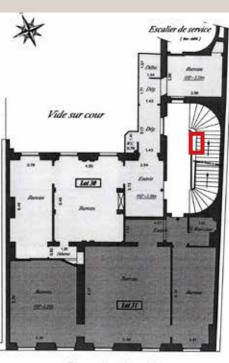
Vue actuelle de la façade sur rue.



étage.



Vue actuelle de l'escalier au niveau du premier Vue en contre-plongée du jour de l'escalier.



Rue de Paradis

Plan du premier étage du corps de bâtiment principal (© Pierre Bloy, géomètre). En rouge, l'implantation prévue de l'ascenseur.

[19, rue des Solitaires et 2, rue des Annelets (19e arr.)]

FAISABILITÉ Extension vitrée d'une maison de 1840

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU.

Motivation : « Bâtiment du début du XIXe siècle présentant une façade sur rue de deux étages plus combles. »

PRÉSENTATION

Dans le quartier de l'église de Belleville, cette construction simple en profondeur, en moellons et pans de bois de deux étages carrés sur cave, a été édifiée en 1840 en retrait de l'angle de la rue des Annelets et de la rue des Solitaires. Elle abritait un petit appartement par étage, desservi par un escalier central commun. Un étage sous comble à surcroît, éclairé par des lucarnes a remplacé le grenier initial en 1991. Le cadastre de 1844 montre à l'alignement, en limite foncière ouest, une petite construction de plan carré remplacée à une date indéterminée par le jardin d'hiver actuel.

Le propriétaire souhaite surmonter cette extension vitrée d'un autre volume de même plan, accessible depuis le premier étage par la transformation en porte d'une fenêtre existante. Cette adjonction, elle-même vitrée, serait couverte de zinc à faible pente. Outre la modification de la façade, elle entraînerait un nouveau dessin du mur de clôture actuel.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : DQ18 1087 et D1P4 1101.
- Archives nationales : MC/ET/XCVI/882.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 mars 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet d'extension vitrée d'une maison de 1840, protégée au titre du PLU.

La Commission autorise la réalisation d'une extension vitrée dont le projet lui est soumis (BMO du 21 mai 2013).

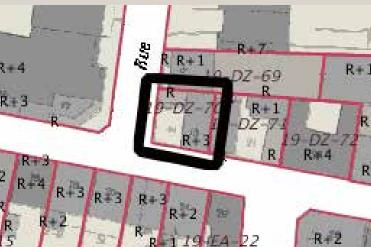


Vue actuelle de la maison à l'angle des rues des Solitaires et des Annelets.



Vue de l'état projeté montrant la surélévation d'un étage de l'extension existant sur le jardin (© Lépissier architecture).





Extrait du plan des hauteurs bâties.



Vue de la maison en 1991, avant la modification de sa toiture.





Vue actuelle de l'extension en rez-de-chaussée sur le jardin. Vue projetée de l'extension surélevée (© Lépissier architecture).

[3, cité Souzy (11e arr.)]

FAISABILITÉDémolition totale d'un ensemble d'habitation et d'activité

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Ouverte en 1890, la cité Souzy se constitue dès les années 1880 sur la parcelle du 41, rue des Boulets. Plusieurs maisons, aujourd'hui démolies, sont érigées à droite du passage. Au fond, la société pour l'enseignement professionnel des femmes fait construire l'école Élisa Lemonnier (actuelle école élémentaire Titon).

Acquis en 1880, le terrain situé aujourd'hui 3, cité Souzy se compose de trois bâtiments autour d'une cour. Sur le passage, une maison d'habitation de deux niveaux est construite en pierres meulières et couverte de tuiles en 1880 par l'architecte A. Chassin. Ce dernier a donné

aux façades une écriture au vocabulaire classique, fait de chambranles à corniches, de faux appareil à rez-dechaussée, de panneaux sur les trumeaux et de pilastres d'angle. Divisée depuis en quatre petits logements, la maison a conservé son aspect extérieur, ses principales dispositions intérieures - séquence d'entrée et distribution - ainsi que de menues traces de décor (cheminée au premier étage, moulures de plâtre à rez-de-chaussée et carreaux ornementés de céramique au sol dans l'entrée). Au fond et à droite de la cour, les deux ateliers bas, probablement construits dans les années 1880, ont été largement remaniés dans les années 1950. Ils abritent des bureaux et un club privé.

Le propriétaire envisage aujourd'hui la démolition totale de cet ensemble d'habitation et d'activité de petite

échelle et souhaiterait avoir l'avis de la Commission du Vieux Paris à ce sujet.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

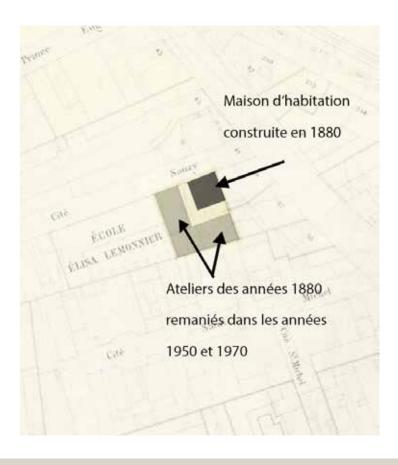
- Archives de Paris : D1P4 148 et 149.
- Anne Dugast et Isabelle Parizet, Dictionnaire par noms d'architectes..., première série, tome 1, notice 1105, p. 87.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 mars 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné en faisabilité le projet de démolition totale d'un ensemble d'habitation et d'activité.

La Commission se prononce pour la conservation de la seule maison d'habitation, les ateliers et hangars attenants pouvant être démolis (BMO du 21 mai 2013).

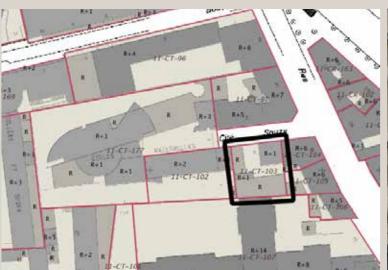








Vue actuelle de la cité Souzy vers la rue des Boulets.



Extrait du plan des hauteurs bâties.



Vue actuelle du pavillon dont la démolition est envisagée.



Détail d'une fenêtre à rez-de-chaussée.



Vue actuelle des hangars en fond de cour.



Vue actuelle du hall d'entrée et du départ de l'escalier de la maison.

Démolitions totales de moindre intérêt patrimonial



185-187, rue de Tolbiac (13° arr.)

Pétitionnaire : M. LEDOUX, Eric SA PIERRE & LUMIERES PC 075 113 12 V 0048 Dossier déposé le 28/12/2012

« Construction d'un bâtiment d'habitation et de commerce (20 logements sociaux créés) de R+7 sur 1 niveau de sous-sol après démolition d'un atelier de réparation automobile. »

SHON supprimée : 672 m²; SHON créée : 1524 m²; surface du terrain : 401 m². »



1-1B, passage des Entrepreneurs et 87, rue des Entrepreneurs (15^e arr.)

Pétitionnaire : M. AVILA, Gérard

PC 075 115 12 V 0070

Dossier déposé le 31/12/2012

« Construction d'une maison de ville de 2 étages sur 1 niveau de sous-sol demi-enterré avec toiture-terrasse végétalisée après démolition d'un entrepôt. »

SHON démolie : 61 m²; SHON créée : 174 m²; surface du ter-

rain: 219 m2. »

Démolitions totales de moindre intérêt patrimonial



30-32B, avenue de la Porte de Montmartre (18^e arr.)

Pétitionnaire : Mme SCHWOERER, Hélène

PARIS HABITAT

PD 075 118 13 V 0001

Dossier déposé le 28/01/2013

« Démolition d'une tour d'habitation de 13 étages sur un ni-

veau de sous-sol. »

PD 075 118 13 V 0002

Dossier déposé le 28/01/2013

Fin du délai d'instruction : non renseignée

« Démolition d'une bibliothèque à rez-de-chaussée. »



16-28, avenue de la Porte de Montmartre (18^e arr.)

Pétitionnaire : Mme SCHWOERER, Hélène

PARIS HABITAT PD 075 118 13 V 0003 Dossier déposé le 28/01/2013

« Démolition d'une école maternelle à rez-de-chaussée.»



6, passage Gambetta (20e arr.)

Pétitionnaire : Mme DAMBRIN, Marion

PC 075 120 12 V 0097

Dossier déposé le 28/12/2012

Fin du délai d'instruction :

PC 075 120 12 V 0097

Dossier déposé le 29/01/2013

« Travaux en vue de la construction d'une maison individuelle de 3 étages sur sous-sol conservé. Dossier en substitution. Modification du matériau de façade, parement brique au lieu de parement zinc. Système de demi-niveaux à l'intérieur du

SHON démolie : 146 m²; SHON créée : 222 m²; surface du

terrain: 157 m². »

Membres de la Commission du Vieux Paris :

Mme Danièle Pourtaud, présidente de la Commission du Vieux Paris, M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris, Mme Dominique Alba, Mme Arlette Auduc, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. Jean-François Belhoste, Mme Hélène Bidard, Mme Élisabeth Borne, M. Pierre Bortolussi, Mme Céline Boulay-Esperonnier, Mme Karen Bowie, M. Henri Bresler, Mme Catherine Bruno, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, Mme Françoise Dubost, Mme Marie-Jeanne Dumont, M. Michel Dumont, M. Bernard Gaudillère, M. Christophe Girard, Mme Mireille Grubert, Mme Solenn Guevel, Mme Moïra Guilmart, Mme Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, M. Daniel Imbert, Mme Frédérique Lahaye, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Marc Léri, Mme Hélène Mace de Lepinay, Mme Agnès Masson, M. Claude Mignot, M. Philippe Moine, M. Olivier de Monicault, Mme Monique Mosser, M. Thierry Paquot, M. Jean-Paul Philippon, M. Antoine Picon, M. Pierre Pinon, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M. Hermano Sanches Ruivo, M. Dany Sandron, M. Michel Schulman, Mme Karen Taïeb, Mme Emmanuelle Toulet, Mme Pauline Veron.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Alberti

Nicolas Courtin

Laurent Favrole

Edwige Lesage

Katya Samardzic

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre

Christian Rapa

Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris

Direction des Affaires culturelles

Mairie de Paris